

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 29 août 2017 avait lieu une réunion spéciale du conseil municipal tenue à 18h30 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : Berthold Allard, Jules Bernier, François Théberge, Michel Roberge et Michel Gagnon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

Était absent monsieur le conseiller Martin Hudon.

17.08.116 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**17.08.117 ATTRIBUTION DU CONTRAT
« DÉCOHÉSIONNEMENT ET PAVAGE DU
CHEMIN DE LA CHUTE-BLANCHE »**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO concernant des travaux de décohesionnement et de pavage du chemin de la Chute-Blanche et qu'elle a reçu trois soumissions;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Compagnie Asphalte (CAL).

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'accorder le contrat pour le décohesionnement et le pavage d'une partie du chemin de la Chute-Blanche au plus bas soumissionnaire conforme, Compagnie Asphalte (CAL), au montant de 185 785.23 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents contractuels.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 18h35, monsieur Michel Gagnon propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier